



## **POLITIQUE DE REMBOURSEMENT, RABAIS ET SUBVENTION D'ACTIVITÉS DE LOISIRS**

Adoptée par le conseil municipal le 17 novembre 2025 | résolution 2025-11-0330

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>MANDAT .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>OBJECTIFS.....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>REMBOURSEMENT D'ACTIVITÉS DE LOISIRS HORS TERRITOIRE.....</b>	<b>3</b>
3.1	MODE DE FONCTIONNEMENT .....	3
3.2	ADMISSIBILITÉ.....	3
3.3	DOCUMENTS REQUIS:.....	4
3.4	NE SONT PAS ADMISSIBLES .....	4
3.5	SPORTS DE GLACE.....	4
3.6	ACTIVITÉS NON ADMISSIBLES.....	4
3.7	DÉLAI POUR DÉPOSER LA DEMANDE.....	4
<b>4</b>	<b>RABAIS SUR LES ACTIVITÉS POUR LES CITOYENS DE SAINT-SULPICE .....</b>	<b>4</b>
4.1	MODE DE FONCTIONNEMENT .....	4
4.2	ADMISSIBILITÉ.....	5
<b>5</b>	<b>SUBVENTION POUR L'ÉLITE SPORTIVE ET CULTURELLE .....</b>	<b>5</b>
5.1	MODE DE FONCTIONNEMENT .....	5
5.2	ADMISSIBILITÉ.....	5
5.3	DOCUMENTS REQUIS:.....	5
5.3	DÉLAIS POUR DÉPOSER LA DEMANDE .....	5

## **1 MANDAT**

Encourager les citoyens de Saint-Sulpice à demeurer actifs aussi bien physiquement que socialement et intellectuellement de manière à favoriser les saines habitudes de vie tout en renforçant le sentiment d'appartenance à sa communauté.

Par cette politique, la municipalité de Saint-Sulpice souhaite encourager l'activité physique et culturelle en soutenant financièrement une partie des frais d'inscription encourus par un résident pour les activités offertes hors de son territoire et s'adressant à tous les citoyens de Saint-Sulpice.

## **2 OBJECTIFS**

- Définir les modalités, les critères et les exigences afin d'être admissible au programme.
- Déterminer les montants accordés.
- Reconnaître les activités se déroulant dans la MRC de L'Assomption, n'étant pas offerte sur le territoire de Saint-Sulpice.

## **3 REMBOURSEMENT D'ACTIVITÉS DE LOISIRS HORS TERRITOIRE**

### **3.1 MODE DE FONCTIONNEMENT**

Tous les résidents de la municipalité de Saint-Sulpice participant à des cours ou des activités de loisirs qui ne sont pas offerts par la municipalité de Saint-Sulpice, peuvent bénéficier d'un remboursement des frais de non-résident rattaché directement au cours ou à l'activité et ce, jusqu'à une somme maximale annuelle de 250 \$ par individu.

Dans le cas d'un participant d'âge mineur ou âgé de 65 ans et plus, pratiquant une activité sans tarif résident/non-résident, un montant équivalent à 20% du coût d'inscription sera accordé pourvu que la demande réponde à toutes les autres conditions d'admissibilité.

### **3.2 ADMISSIBILITÉ**

Tous ceux et celles qui désirent se prévaloir de ce remboursement devront acquitter intégralement les frais d'inscription encourus, remettre tous les documents requis ainsi que le formulaire de demande disponible au service des loisirs ou sur le site internet de la municipalité de Saint-Sulpice à l'adresse suivante [municipalitesaintsulpice.com](http://municipalitesaintsulpice.com). Les éléments suivants sont obligatoires et préalables au traitement de la demande :

- Être citoyen de la municipalité de Saint-Sulpice, et ce, plus de 26 semaines par année.
- Activité offerte dans la MRC de L'Assomption.
- Activité dans la région de Lanaudière, n'étant pas offerte sur le territoire de la MRC de L'Assomption.
- Activité organisée par un service municipal de loisirs ou par un organisme dûment reconnu par un service municipal de loisirs.
- Activité récurrente (plus de 8 répétitions).
- Tous les frais doivent avoir été facturés et payés dans l'année en cours.
- Activité ayant eu lieu dans l'année en cours.
- La demande doit être déposée au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.
- Fournir tous les documents requis.

Le calcul du remboursement sera effectué sur le montant total du reçu fourni et représentant les frais d'inscription.

### **3.3 DOCUMENTS REQUIS:**

- Formulaire dûment complété.
- Preuve de résidence avec photo (pièce justificative).
- Facture officielle et détaillée de l'activité
- Preuve de paiement
- Preuve d'âge (si mineur ou âgé de 65 ans et plus)

### **3.4 NE SONT PAS ADMISSIBLES**

- Activité étant offerte par la Municipalité de Saint-Sulpice.
- Les frais d'adhésion et d'affiliation pour avoir accès au cours, le cas échéant.
- Frais d'examen
- Les frais de déplacement et de repas.
- Vêtements et accessoires requis pour l'activité.

### **3.5 SPORTS DE GLACE**

Pour les sports de glace, le remboursement maximum alloué annuellement est bonifié à 500 \$ par résident de 17 ans et moins. Ce montant est essentiellement établi en fonction de la charge supplémentaire ajoutée au coût d'inscription d'activité hors territoire.

### **3.6 ACTIVITÉS NON ADMISSIBLES**

- Activité qui bénéficie déjà d'une entente avec la ville de L'Assomption.
- Les frais de sport étude ou sport excellence.
- Les camps de vacances, camp de jour estival et hivernal ou spécialisé.
- Activité soutenue financièrement ou autrement par la municipalité de Saint-Sulpice.
- Activité déjà proposée sur le territoire de la municipalité de Saint-Sulpice.
- Activité se déroulant dans un local offert gracieusement ou à tarif préférentiel par la municipalité de Saint-Sulpice.
- Qui n'est pas de nature publique connue et diffusée largement.
- Qui comporte principalement l'utilisation de moteur (motoneige, VTT, motocross, etc.).
- Activité qui est habituellement gratuite ou à contribution volontaire.

### **3.7 DÉLAI POUR DÉPOSER LA DEMANDE**

La période annuelle est du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année. Les montants non utilisés ne peuvent être cumulés et reportés d'une année à l'autre.

La demande de remboursement, à moins de disposition contraire convenue par une entente, doit être déposée au service des loisirs au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.

## **4 RABAIS SUR LES ACTIVITÉS POUR LES CITOYENS DE SAINT-SULPICE**

### **4.1 MODE DE FONCTIONNEMENT**

Les citoyens de la municipalité de Saint-Sulpice bénéficient d'un rabais de 20% sur les activités offertes dans la programmation. Cette politique vise à encourager la participation des Sulpiciens et Sulpiciennes aux activités de loisirs, tout en contribuant à briser l'isolement et à renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté.

Le rabais de 20% s'applique automatiquement à tous les citoyens de Saint-Sulpice au moment de l'inscription aux activités offertes par la municipalité de Saint-Sulpice.

#### **4.2 ADMISSIBILITÉ**

- Être citoyen de la municipalité de Saint-Sulpice, et ce, plus de 26 semaines par année.
- Pratiquer une activité offerte par le service des loisirs de Saint-Sulpice.
- Joindre une preuve de résidence lors de l'inscription à l'activité sur la plateforme Qidigo.

### **5 SUBVENTION POUR L'ÉLITE SPORTIVE ET CULTURELLE**

#### **5.1 MODE DE FONCTIONNEMENT**

Cette politique est mise en place afin de souligner l'excellence et appuyer financièrement les athlètes et les artistes de 17 ans et moins de la municipalité de Saint-Sulpice qui se démarquent dans la pratique d'une activité de haut niveau.

La municipalité de Saint-Sulpice fera appel au comité de sélection qui étudiera les dossiers et qui sera responsable de la distribution des bourses. Le comité de sélection se réserve le droit de juger de la pertinence des preuves et des documents acheminés par le candidat.

#### **5.2 ADMISSIBILITÉ**

- Être citoyen de la municipalité de Saint-Sulpice, et ce, plus de 26 semaines par année.
- Être âgé de 17 ans et moins.
- Respecter la période d'admissibilité. La période de référence est du 1 décembre au 30 juin de chaque année.
- Compléter et remettre la demande au plus tard le 30 juin de l'année en cours.
- Fournir tous les documents requis et les transmettre directement au bureau municipal ou par courriel à l'adresse [loisirs@st-sulpice.com](mailto:loisirs@st-sulpice.com).

#### **5.3 DOCUMENTS REQUIS:**

- Preuve de résidence avec photo (pièce justificative).
- Lettre de présentation d'orientation de carrière, objectifs de formation et de compétition du candidat.
- Lettre de recommandation du club ou de l'association affirmant que le candidat est reconnu pour exceller dans son domaine.
- Liste des événements à laquelle le candidat a participé et les résultats obtenus.
- Formulaire de demande de soutien financier en annexe 2 complété.
- Formulaire d'autorisation de photo signé.

#### **5.3 DÉLAIS POUR DÉPOSER LA DEMANDE**

La municipalité de Saint-Sulpice distribue les bourses d'excellence une fois par an. L'analyse des demandes se fait entre le 1er juillet et le 1er septembre de chaque année par un comité de sélection. La remise des bourses se fait en septembre de l'année en cours.

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT PARTIEL DES FRAIS D'ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE.

La politique s'adresse à tous les résidents de la municipalité de Saint-Sulpice qui participent à des cours ou des activités qui ne sont pas offerts par la municipalité de Saint-Sulpice. Le formulaire doit être déposé au plus tard le 31 décembre de l'année en cours au bureau municipal situé au 1089 rue Notre-Dame à Saint-Sulpice ou par courriel à [loisirs@st-sulpice.com](mailto:loisirs@st-sulpice.com). Pour tous les détails de la politique, consultez notre site internet à [municipalitesaintsulpice.com](http://municipalitesaintsulpice.com)

Type d'activité	Aide financière maximum	Remboursement
Activités de loisirs, sportives ou culturelles	250 \$	Frais supplémentaires pour les non-résidents.
Sports de glace (17 ans et moins)	500 \$	

### Informations sur le participant

Nom du participant :			
Adresse :			
Téléphone :	Courriel :		
Date de naissance :			
Nom du réclamant :			

### Informations sur l'activité

Nom de l'activité :							
Nom de l'organisme qui offre l'activité :							
Lieu de l'activité :							
Date de début de l'activité :							
Fréquence de l'activité :	<input type="checkbox"/> Lun	<input type="checkbox"/> Mar	<input type="checkbox"/> Mer	<input type="checkbox"/> Jeu	<input type="checkbox"/> Ven	<input type="checkbox"/> Sam	<input type="checkbox"/> Dim
Nombre de séances :							
Tarif de l'activité RÉSIDENT :							
Tarif de l'activité NON-RÉSIDENT :							

### Documents à joindre (en format PDF seulement)

<input type="checkbox"/> Formulaire complété	<input type="checkbox"/> Preuve de résidence
<input type="checkbox"/> Facture officielle et détaillée de l'activité	<input type="checkbox"/> Preuve d'identité avec photo
<input type="checkbox"/> Preuve de paiement	<input type="checkbox"/> Preuve d'âge (si mineur)

Signature du réclamant : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

<b>RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION</b>		
<input type="checkbox"/> Demande acceptée	<input type="checkbox"/> Demande refusée	Date de réception de la demande : _____
Note :	Montant de la demande : _____	
	Montant du remboursement octroyé : _____	
	Autorisé par : _____	

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'ÉLITE SPORTIVE ET CULTURELLE DES JEUNES RÉSIDENTS DE SAINT-SULPICE.

Cette politique est mise en place afin de souligner l'excellence et de supporter financièrement les athlètes et les artistes de 17 ans et moins de la municipalité de Saint-Sulpice qui se démarquent dans la pratique d'une activité de haut niveau. Pour soumettre votre candidature, veuillez remplir et acheminer cette demande ainsi que les documents requis à [reception@st-sulpice.com](mailto:reception@st-sulpice.com) ou directement au bureau de la municipalité de Saint-Sulpice. **La demande doit être transmise entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 30 juin de chaque année. L'évaluation du dossier sera faite entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année. La remise des bourses sera dans le mois de septembre.**

### Informations sur le candidat

Nom du participant :			
Adresse :			
Téléphone :	Courriel :		
Date de naissance :			
Nom du tuteur légal :			

### Informations sur la discipline

Nom de la discipline :			
Nombre d'années de pratique de la discipline :			
Niveau pour élite SPORTIVE :	<input type="checkbox"/> Provincial	<input type="checkbox"/> national	<input type="checkbox"/> international
Niveau pour élite CULTURELLE :	<input type="checkbox"/> Relève	<input type="checkbox"/> professionnelle	

### Événement (le plus haut niveau de participation)

Nom de l'événement :			
Date :			
Lieu :			

### Documents à joindre

<input type="checkbox"/>	Lettre de présentation de l'orientation de carrière ainsi que la présentation des objectifs de formation et de compétition.
<input type="checkbox"/>	Lettre de recommandation du club ou de l'association affirmant que le candidat est reconnu pour exceller dans son domaine.
<input type="checkbox"/>	Liste des événements auxquels le demandant à participer ainsi que les résultats obtenus.
<input type="checkbox"/>	Formulaire d'autorisation de photo signé.

Signature du candidat : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature du tuteur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_